

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1

Toutes nos ventes, livraisons, travaux et services sont soumis aux conditions mentionnées ci-dessous. Toutes autres conditions du client ne sont acceptées que pour autant confirmées par écrit par nous.

Art. 2

Les délais de livraison indiqués sont toujours approximatifs et n'engagent nullement notre responsabilité. L'indication des délais de livraison nous oblige à tout mettre en œuvre pour les respecter ; le dépassement des délais ne donne cependant à l'acheteur aucun droit à des dommages et intérêts, ni à l'annulation de la commande. En cas de circonstances exceptionnelles, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison jusqu'au moment que les circonstances en question ont pris fin, ou de renoncer aux marchés en question sans que l'acheteur ait droit à une indemnité quelconque.

Art. 3

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement affectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. En cas de revente, le vendeur conserve également la possibilité de revendiquer le prix des biens détenus par le sous-acquéreur. La réserve de propriété est reportée sur le prix de revente. Dès la livraison, les risques de toute nature y compris de cas fortuit et de force majeure, et la garde, sont transférés à l'acheteur. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

Art. 4

En cas de livraison sur palettes, elles seront – sauf pour des palettes perdues – portées au compte de l'acheteur au prix de revient, en cas que les palettes ne sont pas retournées chez nous soixante jours après livraison et sans frais de transport.

Art. 5

Toute réclamation motivée n'est acceptée que si elle est formulée par écrit et nous est renvoyée par recommandé dans les cinq jours ouvrables dès la réception de la marchandise ou date de facturation. Passé ce délai, nos fournitures et factures sont censées être acceptées définitivement, ce que exclut tout possibilité de réclamations ultérieures. Notre responsabilité ne peut être engagée au de la du remplacement ou de la réparation gratuite des marchandises fournies non conformes. Le retour des marchandises est soumis à notre accord préalable par écrit. Aucun dédommagement peut être dû à l'égard du client ou des tiers pour accidents personnels ou dégâts à propriétés, our sanctions ou pertes de bénéfice.

Art. 6

Nos créances sont payables comptant à la banque, sans aucune ristourne ou possibilité de compensation, sauf accord écrit contraire. En cas de non-respect de ces conditions spéciales, non appliquera, après avoir informé le client, les conditions générales de vente et de paiement, tout retard de paiement d'une

facture à échéance entraînera, de plein droit et sans obligation de mise en demeure, l'augmentation d'un intérêt de 0,67% par mois et cela à partir du jour de l'échéance. Indépendamment des intérêts de retard conventionnels, le montant de toute facture non payée 14 jours après mise en demeure, sera augmenté de 10% avec un minimum de 50 Euro à titre d'indemnité forfaitaire, en plus des frais de procédure et des frais de justice. Des contestations en cours quelle qu'en soit la nature, ne donnent jamais au client le droit de suspendre le paiement. Le non-paiement d'une facture à échéance, nous donne le droit de résilier les engagements existants, sans aucune formalité et sous réserve de dommages et intérêts.

Art. 7

Pour tout litiges, la compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de l'arrondissement de Tongres et à la Justice de Paix dans un Canton à notre choix dans le même arrondissement.

Art. 8

Par une commande, l'acheteur accepte nos conditions générales mentionnées ci-dessus. Dans ses conditions générales, le client ne peut pas exclure l'application de ces conditions.